



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 015-211500855-20251223-DEL_2025_40-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 23 DECEMBRE 2025

Délibération n° DEL_2025_40

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 15 décembre 2025

Présent(s) : AURATUS Éric, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, DAUDE Thierry, LAMOUROUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, THER Benoit, TOURLAN Anne, NOËL Géraud, MALGOUZOU Nathalie,

Absent(s) : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien, PUYBOUFFAT Delphine,

Secrétaire de Séance : LAMOUROUX Nicolas

Objet de la délibération : Soutien financier classe culturelle du collège la Ponétie

DELIBERATION

Le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de demande de soutien financier du collège de la Ponétie pour la classe culturelle du collège. Dans le cadre de leur projet, ils ont besoin d'un soutien financier afin de limiter l'impact au maximum de la participation des familles. Cette participation concerne 1 élève qui est domicilié sur la commune.

DECISION

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

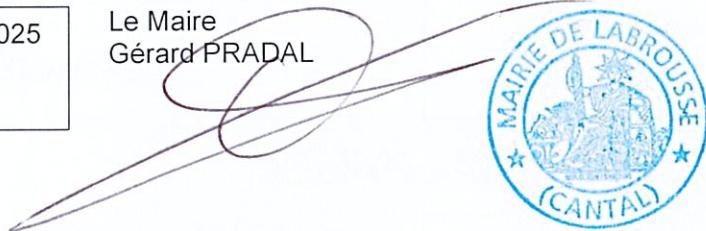
- d'Allouer un soutien financier de 50 € par enfant soit un montant total de 50€ pour la classe culturelle
- L'aide sera versé directement au collège
- La somme nécessaire sera inscrite au budget

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 23 décembre 2025
Reçu en préfecture le : 24/12/2025
Publié ou notifié le : 05/01/2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En Mairie le, 23 décembre 2025

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
LAMOUROUX Nicolas

